

BUDGET 2027

CONGÉS SUPPRIMÉS.
3,2 % DE POUVOIR
D'ACHAT PERDU.
ANNUITÉS SUPPRIMÉES
UNE ANNÉE SUR DEUX !

Austérité : le personnel a déjà trop payé !

GRANDE
MANIFESTATION



PARC DES CROPETTES

JEUDI 1ER OCTOBRE – 18H

GENÈVE A LES MOYENS
D'OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DIGNE DE CE NOM
À LA POPULATION !

PB 2027 : les besoins augmentent, les coupes se multiplient

Le Conseil d'État reconnaît la hausse des besoins dans la santé, le social et l'enseignement. Il choisit pourtant de réduire des prestations, de freiner les effectifs et de s'en prendre aux mécanismes salariaux.

Le 17 septembre, le Conseil d'État a présenté son projet de budget 2027 et son plan financier quadriennal 2027–2030. Le Cartel s'oppose à l'orientation retenue : réduire les dépenses liées à des besoins reconnus sans proposer de recettes nouvelles à la hauteur de la situation.

Selon le décompte des organisations syndicales, **les baisses fiscales décidées depuis 1999 représentent aujourd'hui plus de 2 milliards de francs de recettes annuelles en moins**. Et ce n'est pas fini : une majorité de député-e-s à la commission des finances a eu le culot de demander encore une baisse d'impôt aux plus riches en baissant l'impôt sur la fortune de 20% ! **L'écart entre les plus riches et le reste de la population ne cesse d'augmenter à Genève.**

Ce n'est pas au personnel ni aux personnes les plus précarisées de payer ces choix.

Des besoins reconnus, mais des prestations réduites

La population augmente et vieillit. Les besoins progressent dans les soins hospitaliers, le maintien à domicile, l'aide sociale, la protection des mineurs et des adultes, le handicap et l'enseignement.

Le Conseil d'État le reconnaît lui-même.

**Il prévoit pourtant 8,1 millions de francs d'économies sur les prestations sociales, 5,5 millions sur les missions d'intérêt général aux HUG et à l'IMAD et 2,5 millions de moins pour les TPG.
Licenciements en vue ?**

Le secteur subventionné est également touché.

**Le projet prévoit une réduction de 4 % sur les subventions, sous réserve d'exceptions, soit 10,7 millions dès 2027.
L'entier du coût de la FAS'E est transmis aux communes : licenciements en vue ?**

Cette mesure ne frappera pas toutes les associations de manière identique, mais elle entraînera, pour les institutions concernées, des activités réduites, des postes menacés ou des prestations restreintes.

Salaires et postes : le personnel paie encore

Aucune indexation des traitements n'est prévue. Selon les calculs du Cartel, la perte cumulée de pouvoir d'achat atteindra 3,2 % en 2027, compte tenu des prévisions d'inflation pour 2026 et 2027.

L'annuité sera versée en 2027 après sa suppression en 2026, mais le PFQ prévoit de la supprimer à nouveau en 2028 et en 2030. L'annuité reconnaît l'expérience acquise et constitue, pour de nombreuses fonctions, la seule progression salariale régulière. Dans le privé, des chemins de carrière sont possibles, et des bonus peuvent être attribués. A l'Etat et dans les secteurs qui suivent ces dispositions, il faut vingt-deux ans pour parcourir l'ensemble des annuités, qui représentent environ 35 % du traitement.

**Avec une annuité tous les deux ans, il faudrait 44 ans pour atteindre les 22 annuités !
(autant dire que c'est une suppression d'annuités déguisée)**

S'y ajoutent la **suppression projetée du doublement du dernier salaire** avant la retraite, la **réduction de deux jours du pont de fin d'année** ainsi que différentes **diminutions d'indemnités et de décharges**.

Le Conseil d'Etat affiche par ailleurs une hausse de 363,6 équivalents temps plein (ETP). Après déduction des postes déjà accordés en 2026 et de l'intégration de la Caisse cantonale genevoise de chômage, l'augmentation réelle se limite à 108,1 ETP, soit 0,6 %.

Dans le même temps, le projet prévoit le non-remplacement d'une partie des départs dans l'administration, aux HUG, à l'IMAD, à l'Hospice général, à la HES et à l'Université. Le Cartel s'opposera à toute réduction de la hausse minimale annoncée et refuse l'instauration d'un « stop personnel ».

Le Conseil d'Etat prévoit enfin 843 millions de francs d'investissements. Ces projets devront être planifiés, réalisés et contrôlés : ils nécessiteront eux aussi du personnel.

L'addition pour le personnel :

- 3,2% d'indexation**
- 1 à 2,6% d'annuité perdue une année sur deux (cumul sur toute la carrière)**
- 2 jours de congé**
- + un quasi stop personnel, avec + de pression car - de postes**

Les ménages mis à contribution

Dès 2027, le Conseil d'Etat veut limiter la déduction fiscale des primes d'assurance-maladie à la prime moyenne cantonale. Cette mesure représente 32,5 millions de francs d'impôts supplémentaires.

Le PFQ prévoit ensuite de supprimer l'indexation des subsides d'assurance-maladie, de réduire certaines augmentations de leur barème et de relever les taxes universitaires. Ces mesures toucheront directement les ménages, notamment la classe moyenne.

Dans le même temps, la baisse de l'impôt sur le revenu entrée en vigueur en 2025 prive à elle seule le canton d'environ 326 millions de francs par année. Le Conseil d'État ne peut pas soutenir des baisses d'impôts, constater ensuite un manque de recettes et en faire supporter les conséquences au personnel et aux bénéficiaires des prestations.

L'addition pour les ménages

- d'aides sociales

+ d'impôts (comment revenir en arrière sur la baisse de 2024...mais seulement pour les moins fortunés !!!)

Les exigences du Cartel

- **Le Cartel demande l'abandon des mesures qui réduisent les prestations et les moyens du secteur subventionné.**
- **Il exige le maintien et la création des postes nécessaires aux missions publiques, le versement de toutes les annuités et l'indexation des traitements.**
- **Avant toute nouvelle réduction des prestations ou dégradation des conditions de travail, le Conseil d'État doit présenter des recettes nouvelles fondées sur les capacités contributives des hauts revenus, des grandes fortunes et des grandes entreprises.**

Le Cartel poursuivra son analyse des mesures annoncées et informera le personnel et la population de leurs conséquences.

Documents officiels : [Projet de budget 2027](#) – [Plan financier quadriennal 2027–2030](#)